

21 mars
2019

**Le projet de réforme de la formation des enseignant-es et des CPE actuellement discuté donne lieu à beaucoup de commentaires.
Le Sgen-CFDT livre un argumentaire en dix points.**

1. Encore une réforme de la formation initiale sans tenir compte du travail mené dans les ESPÉ !

VRAI

Le Sgen-CFDT était demandeur d'une réforme permettant de sortir d'une situation peu satisfaisante, en particulier à cause de la place du concours en fin de M1. Nous souhaitons l'ouverture de nouvelles négociations depuis 2016 pour poursuivre l'indispensable évolution de la formation des enseignant-es et des CPE.

Nous regrettons que les nombreux rapports existants n'aient pas été pris en compte par le MEN et le MESRI comme nous l'avions demandé au début des concertations.

2. La loi Blanquer prévoit de mettre devant des élèves des étudiant-es en responsabilité dès la L2 et en dehors de toute formation.

FAUX

Le Sgen-CFDT a finalement obtenu que les contrats de préprofessionnalisation pour les AED s'inscrivent bien dans une formation universitaire et que la responsabilité ne soit possible qu'en troisième année de contrat quand ces étudiants seront inscrits en M1 du master MEEF. Ces contrats sont aussi une opportunité pour ouvrir le vivier de recrutement à des étudiants boursiers et pour permettre la construction d'un continuum de formation dès la licence.

3. Cette réforme marque la fin du statut (et du salaire) de professeur-e stagiaire.

FAUX

Le statut de fonctionnaire stagiaire est toujours maintenu après l'obtention du concours placé maintenant en fin de M2 donc après la formation initiale en master. Les étudiant-es ne subiront plus le double statut qui nuisait à la qualité de la formation et qui alourdissait leur travail.

L'année de M2 sera nécessairement rémunérée dans le cadre d'une formation en alternance (négociations à venir) : le Sgen-CFDT revendique que la rémunération soit nécessairement supérieure à celle que toucheront les AED en dernière année de contrat de préprofessionnalisation en M1.

4. La réforme aura pour effet d'alourdir l'année de M2.

FAUX

Actuellement, la charge de travail pour les étudiant-es-stagiaires est considérable à cause à la fois de la validation de la formation à l'ESPÉ, du volume de stage en responsabilité et de la pression de la titularisation, d'où la nécessité de déplacer le concours et de réduire ainsi le volume de stage.

Le futur volume de stage en M2 n'est pas encore connu (négociations à venir) : le Sgen-CFDT revendique un service qui ne puisse excéder un tiers de temps.

5. La nouvelle place du concours en fin de M2 fera bachoter les étudiant-es en master pendant deux ans.

FAUX

Placer le concours en fin de M2 (revendication du Sgen-CFDT depuis 2017), c'est nécessairement concevoir des épreuves de recrutement plus professionnelles (négociations à venir) : le Sgen-CFDT revendique une formation en alternance basée sur l'acquisition de connaissances et de compétences professionnelles indispensables à l'exercice des métiers de l'enseignement et de l'éducation. Ce sont les épreuves du concours qui devront s'adapter à cette formation, pas l'inverse.

6. C'est un appauvrissement de la formation et une remise en cause de la recherche.

FAUX

Au contraire, le master MEEF se déclinera maintenant sur quatre semestres consécutifs. Pour les lauréat-es du concours qui n'auraient pas suivi de formation en master MEEF, l'année de stage serait aménagée en conséquence (négociations à venir).

La place de la recherche est bien maintenue et la dimension réflexive indispensable à toute formation professionnalisante est mentionnée (articles 1, 2, 7 et 11 du projet de modification de l'arrêté du master MEEF).

7. C'est la fin des équipes plurielles de formateurs et formatrices.

FAUX

Les équipes restent pluridisciplinaires, plurifonctionnelles et pluri-catégorielles (article 5 du projet de modification de l'arrêté du master MEEF). Le recrutement de formateurs en temps partagé est constitutif des formations professionnelles et le Sgen-CFDT demande que ces collègues bénéficient d'un temps de décharge de service pour assurer leur double mission d'enseignement devant élèves et de formation à l'université. Il n'y aura pas de plan social pour les formateurs à temps plein (engagement de la DGRH) et il n'a jamais été question de toucher au nombre de postes des BIATSS dans les ÉSPÉ.

8. C'est l'employeur – le Ministère de l'Éducation nationale – qui reprend la main sur toute la formation.

FAUX

Le principe d'universitarisation de la formation n'est pas remis en cause et les INSPÉ restent bien des composantes universitaires. La nomination des directeurs d'INSPÉ continuera à être prononcée par les deux autorités de tutelle (MEN et MESRI), comme c'est actuellement le cas pour les ÉSPÉ. Sur le nouveau référentiel de formation, les concertations menées n'ont pas permis de faire évoluer le texte et le Sgen-CFDT l'a rejeté dans sa version actuelle.

9. Changer le nom des ÉSPÉ en INSPÉ est une mesure préjudiciable.

VRAI

Cette volonté du ministère de l'éducation nationale entravera la visibilité du futur dispositif de formation en France et à l'étranger alors que les ÉSPÉ commençaient à trouver leur place et entrainera aussi des dépenses inutiles. Au CNESER d'octobre 2018, le Sgen-CFDT a été la seule organisation syndicale à déposer des amendements pour maintenir à la fois le nom des ÉSPÉ et le rôle du Conseil d'École dans l'audition et la sélection du futur directeur. Le Sgen-CFDT demande aux parlementaires de rejeter ces deux articles de la loi Blanquer.

10. La nouvelle formation des enseignant-es et des personnels d'éducation est une régression sans précédent.

FAUX

La réforme telle qu'elle se projette n'est pas la catastrophe redoutée et ne s'apparente en rien à celle mise en œuvre entre 2010 et 2013 au tout début de la mastérisation : il y a bien une composante universitaire identifiée qui reste en charge de la formation des enseignant-es et des CPE ; le master MEEF est conforté dans ses missions ; la formation initiale est diplômante et l'alternance est au cœur du dispositif.

Le Sgen-CFDT continuera à faire entendre sa différence et à porter les revendications suivantes :



- mise en œuvre d'une alternance équilibrée entre enseignements à l'université et stages en école ou en établissement ;
- rémunération des étudiant-es en master pour soutenir leur investissement dans leurs études universitaires ;
- épreuves du concours en fin de M2 totalement rénovées pour recruter des enseignant-es et des personnels d'éducation conscients de leurs responsabilités ;
- formation obligatoire pour tous les fonctionnaires stagiaires en tenant compte du profil des lauréat-es des concours ;
- meilleur accompagnement et suivi des étudiant-es et des fonctionnaires stagiaires par des tuteurs formés et reconnus dans leurs missions ;
- formation continue indispensable et adaptée aux besoins des néo-titulaires et des titulaires.